

HISTORIQUE CERCUEIL EN CELLULOSE 1992-2003 et 2003-2008 à ce jour

Écolo jusqu'à la mort



Georges BRAISSANT
Chemin de la Lècheire 16
CH 1148 LA COUDRE

Georges BRAISSANT
54 rte de Mervans
71620 St. Martin en Bresse

Registre Trade : CH 550-0042097-3

Veillez consulter mon site : <http://euroiris.unblog.fr> indispensable pour connaître tout l'aspect du produit et le fabricant en Auvergne. Seul Georges BRAISSANT détient l'agrément de 1998 délivré par le Ministère de la Santé avec l'appui du Ministère de l'économie. Tous autres prétendants sont des usurpateurs, de spoliation à outrance dans la région PACA et en Alsace.

Les obsèques ne sont plus tabou Suisse-France

Pourquoi payer un cercueil 2300€ au lieu de 240€ ? Personnalisé, tout compris

Economiser sur les obsèques n'est plus un tabou

Des cercueils aux avis mortuaires, ce sont la simplicité et le bon marché qui priment. «Quatre-vingt-dix-neuf fois sur 100, on vend le cercueil le moins cher», révèle un professionnel de la mort.

Cette entreprise de pompes funèbres propose des cercueils de 980 à 6000 CHF. C'est le cercueil bas de gamme (ci-dessus) qui a la cote. «Les familles ne voient plus l'intérêt de gaspiller de l'argent pour des produits luxueux», confie Pierre de Mestral.

Un bon gros cercueil en noyer, dont le poids rappelle lourdement aux croque-morts la richesse du défunt. Une belle pierre tombale en marbre, agrémentée de lettres dorées. Une annonce mortuaire d'un quart de page énumérant tous les cousins éloignés. Du passé. Aujourd'hui, les funérailles visent la sobriété. «Nonante-neuf fois sur 100, on vend le cercueil le moins cher», révèle Pierre de Mestral, responsable des Pompes Funèbres Cassar.

Chaque ligne est comptée Dans son catalogue, le cercueil bas de gamme à 970 francs a mis à mort le luxueux à 6000 francs. Une économie qui se fait également sur l'avis mortuaire. Il y a une vingtaine d'années, les familles n'hésitaient pas à énumérer tous leurs membres. Désormais, on compte les lignes. «Mes collaborateurs le savent, de nos jours, nous ne mettons plus «Cet avis tient lieu de faire-part» Et si une famille doit vraiment économiser, nous pouvons juste écrire «La famille de Monsieur X vous fait part du décès de Madame Y». Ainsi, on passe d'une annonce de 1200 francs à 600 francs», poursuit-il. Face à des clients qui sont toujours plus regardants sur les prix, les Pompes funèbres Cassar ont même inclus dans le contrat d'obsèques une option à paiements multiples.

La crise poursuivrait-elle insidieusement les morts jusque dans l'au-delà? Pas vraiment. «Les familles évoquent certes la question du prix des funérailles, mais elles ne voient surtout plus l'intérêt de gaspiller de l'argent pour des produits luxueux. Et cela même chez les personnes aisées», confesse Pierre de Mestral. Aux Pompes funèbres de la ville de Lausanne, le son des dernières cloches est identique. «On nous demande généralement un devis pour les obsèques. Mais une majorité des clients veulent avant tout beaucoup de sobriété», confirme Michel Rapin, adjoint du responsable.

L'incinération à la mode

Pas de cercueil à fioritures baroques, et tout autant de discrétion pour la dépouille. A Lausanne et dans les environs, 83% des morts terminent ainsi leur chemin au crématoire. Parmi eux, la moitié n'aura même pas de tombe, préférant le jardin du souvenir. En tout anonymat. «Avant, les gens voulaient des tombes. Actuellement, on préfère les fosses communes, commente Michel Rapin. L'avantage est aussi qu'il n'y a pas besoin d'entretien. La demande est d'ailleurs si forte que la majorité des villages ont dû s'équiper de jardin du souvenir.»

La cérémonie à l'église? Toujours d'actualité. Elle fait toutefois gentiment place à des lieux où le côté pratique prime sur le symbolique. «Les obsèques ont encore lieu à l'église, car il s'agit d'une tradition. Mais beaucoup se tournent vers le Centre funéraire de Montoie à Lausanne, où tout est à disposition», précise Pierre de Mestral. Chapelle, chambre mortuaire, crématoire, un grand supermarché de l'au-delà. Reste enfin l'option nature, tout aussi fréquente: emporter les cendres et les répandre dans le lieu de son choix.

La mort, un business (presque) comme les autres

N'allez pas y chercher une énième conséquence de la crise. Cette tendance l'a précédée. C'est un fait, les familles dépensent moins pour les funérailles. Du cercueil aux annonces mortuaires, dans une société où la mort est désacralisée, il n'est plus jugé indécent de choisir le moins cher. Enterrée l'époque où, comme disait Brassens, «les gens avaient à cœur de mourir plus haut que leur cul».

La mort devient désormais un business (presque) comme les autres, où le coût est un des critères de choix, de même que l'économie de temps consacré aux funérailles. Dans l'annonce, les «familles parentes, alliées et amies» économisent de coûteuses lignes. Pour le voyage, une simple «boîte» sans fioriture, que l'on incinérera avant de placer les cendres du défunt dans un jardin du souvenir, ou à la fosse commune, tous deux peu gourmands en entretien.

Faut-il y percevoir de l'avarice? Les spécialistes y voient plus simplement l'expression d'un changement de mentalité. Dans une société où l'être humain veut tout contrôler, tout maîtriser, la mort reste ce fâcheux contretemps, l'aveu d'une ultime impuissance.

Dès lors, prévoir la mort avant qu'elle ne nous touche est un moyen de reprendre l'ascendant.

On ne s'étonnera guère dès lors que les funérailles s'accompagnent d'une économie d'investissement – pour soi-même ou pour ses survivants – tant financier que de temps. Une façon sans doute d'éloigner autant que faire se peut la «grande faucheuse».

Vos commentaires sont les bienvenus. Soyez concis, courtois et pertinents. Les commentaires injurieux et hors sujet seront effacés. En cas de non-respect de ces instructions, le compte d'un utilisateur pourra être bloqué sans préavis. Economiser sur les obsèques n'est plus tabou

Les dangers de la crémation du cercueil en bois ?

Cercueil en fibre de cellulose peut-il sauver un arbre Cercueil Ecologique EC 100% bio

Est-il utile de brûler le cercueil lors d'une crémation ? Ne pas brûler le cercueil permet-il de sauver un arbre ?

Cette simple question écologique pourrait rejoindre des préoccupations religieuses car les hindouistes sont crématisés, en Inde, sur un bûcher sans cercueil. Pour répondre entièrement à cette question, il est donc nécessaire d'apporter une réponse en trois parties, sur les plans réglementaire, religieux et écologique, sans oublier l'aspect sanitaire du problème qui est couvert par la réglementation. Au plan juridique, l'article R. 2213-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose que le corps de la personne décédée soit mis en bière avant son inhumation ou sa crémation. Et l'article suivant (R. 2213-16 du CGCT) impose que chaque cercueil ne contienne qu'un seul corps enveloppé dans une chemise de fibres végétales. La réglementation impose donc que l'inhumation ou la crémation, en France, ait lieu dans un cercueil "emballage" en cellulose

Ce cercueil a un rôle hygiénique puisqu'il comporte obligatoirement une cuvette étanche et biodégradable (art. R. 2213-25 du CGCT) permettant d'éviter l'écoulement des liquides biologiques hors du cercueil lors des opérations funéraires. De plus, cette boîte tapissée de capitons constitue une barrière vis à vis des bactéries qui pourraient éventuellement émaner du corps, ceci bien entendu hors le cas de décès causé par une maladie contagieuse imposant l'emploi d'un cercueil hermétique. Enfin, ce cercueil est pourvu de poignées amovibles afin de faciliter le transport du corps par le personnel des entreprises de pompes funèbres.

Le cercueil assure donc une mesure essentielle de sécurité vis-à-vis du personnel des entreprises funéraires.

La religion recommande aux musulmans l'inhumation, dans un linceul, dans les vingt-quatre heures suivant le décès. Les hindouistes pourraient également retourner nus vers leur créateur, sans cercueil. Mais la réglementation française n'a prévu aucune dérogation à l'usage du cercueil, qui s'impose pour des raisons sanitaires, comme on l'a vu, au regard des délais d'inhumation ou de crémation, qui sont compris entre 24 heures

et six jours à compter du décès, non compris les dimanches et jours fériés (art. R. 2213-33 et R. 2213-35 du CGCT).

La volonté religieuse de l'individu doit donc s'effacer devant les prescriptions sanitaires destinées à protéger la santé du personnel des entreprises de pompes funèbres.

Reste la question écologique : une crémation sans cercueil en bois permet – elle de sauver un arbre ? Il faut savoir que la forêt française est gérée et non détruite comme il arrive trop souvent dans les pays émergents. Tout arbre abattu pour un besoin industriel (ameublement, papeterie, cercueil, etc.) est remplacé. La forêt française se régénère et ne disparaît pas. Une forêt a d'ailleurs besoin d'être régulièrement nettoyée de ses vieux arbres pour bien se porter.

Le bois du cercueil a une autre qualité cachée : il apporte de l'énergie pour la combustion du corps dans le crématorium. Sans le bois du cercueil, il serait nécessaire d'activer les brûleurs du four fonctionnant le plus souvent au gaz, qui est actuellement une énergie fossile, semblable au pétrole, alors que le bois se régénère. L'utilisation du bois est donc une énergie durable par rapport au gaz dégageant du monoxyde de carbone et du monoxyde de dioxine.

De plus, l'incinération du cercueil est neutre vis-à-vis du gaz carbonique émis lors de sa combustion puisque cette incinération – libère le carbone capté par l'arbre durant sa croissance. Au contraire, l'énergie fossile utilisée dans le crématorium est une source de gaz carbonique, qui est un gaz à effet de serre entraînant le réchauffement climatique de la planète. Le cercueil en fibre de cellulose assure donc une fonction écologique dans le four de crémation.

En résumé, l'usage du cercueil est obligatoire en France, que ce soit en inhumation comme en crémation. Cet usage sanitaire du cercueil s'impose quelles que soient les volontés religieuses du défunt. Enfin, les cercueils ont une vocation écologique face à la source d'énergie utilisée dans le crématorium.

1. Le Cercueil Ecologique EC

Quoi de Neuf la TERRE ? FR3 Alsace : Inhumation-Crémation, cercueil écologique en cellulose

Peut-on vivre "écolo" et le rester jusqu'à la mort ? Oui et même après ! Les funérailles vertes, ça existe. Les professionnels des pompes funèbres se penchent sérieusement sur la question. Et ils proposent des solutions : – Des corbillards à moteur hybride ou électrique, – Des cercueils en carton recyclé ou en fibre végétale. Moins polluants et moins chers que le traditionnel bois verni. – Des crémations plus respectueuses de l'environnement avec système de récupération de la chaleur. – Des cimetières entretenus sans herbicides ni produits chimiques, – des pierres tombales d'origine locale, plutôt que du granit ou du marbre importé d'Inde et de Chine – et pour le fleurissement : des chrysanthèmes bio. Mais le plus joli signe vert pour compenser les émissions carbone des obsèques : planter un arbre à la mémoire de la personne disparue.

SERVICE APRES VENTE

Pour en savoir d'avantage sur le cercueil en carton avec Georges BRAISSANT
<http://euroiris.unblog.fr>

Votre lecture sur les composants d'un cercueil en bois qui contient dans la plupart des cas du résineux, donc pas recommandé ! Très explosifs. A ce jour plusieurs crematoriums ont subi des dégâts très importants : Voir la presse

Avec un cercueil en cellulose vous rencontrer moins d'aspects polluants et surtout pas dangereux.

On stipule que selon l'article ci-dessous la Mairie de Paris reste sceptique sur les installations de crémation du Père Lachaise qui soi-disant est aux normes dite européennes.

Paragraphe repris sur une correspondance adressée à la Mairie de Paris

Selon l'AFIF les produits ci-après sont autorisés en crématorium

Veillez cliquer ou copier-coller <http://www.afif.asso.fr/francais/co...>

Ou voir lettre de Mr. Nérard Art.D80-001(-3) pour le chiffre3 il s'agit d'un projet non pas d'un arrêté. Sans ce projet vous considérez que vous pouvez revendiquer le cercueil écologique en cellulose auprès de la Mairie de Paris, dont seul le Maire est habilité à se prononcer. Affaire à suivre auprès de Madame Anne Hidalgo Maire de Paris.

Produits pour la crémation Le cercueil est soit en aggloméré avec un placage décoratif lui donnant l'aspect d'un cercueil usuel, soit en bois peu onéreux (peuplier, sapin), soit en matériau complexe de papier (fibres de cellulose) L'épaisseur requise pour ces cercueils est de 18 millimètres au lieu de 22 millimètres. En effet, les cercueils pour l'incinération sont plus légers et moins chers que ceux destinés aux inhumations ou aux transports mortuaires de longue distance. Les accessoires tels les poignées et les emblèmes sont fabriqués avec des matières combustibles. Les fleurs (naturelles ou artificielles) n'accompagnent jamais le cercueil lors de la crémation. De plus, cette enquête mesure les rejets de dioxines et de mercure. Certains crématoriums, tels celui de Strasbourg, étant déjà équipés d'un filtre, cette enquête démontrera aussi l'efficacité de la filtration.

Cette étude précise les conditions de mesure et répertorie des sources éventuelles de pollution : nature du bois, présence de soins de conservation, cercueil hors gabarit habituel.

Les résultats de cette étude ne sont pas encore connus.

C'est à cause des dioxines que de nombreuses installations d'incinération d'ordures ménagères ont été fermées car ces dioxines font peur à la population. Il importe donc de les prendre en compte dans la réglementation des crématoriums avant que des phénomènes de rejet des crématoriums s'installent dans l'esprit de la population.

L'étude menée actuellement devrait déboucher sur un ciblage de pratiques à condamner (peut-être interdire les soins de conservation en cas de crémation, ou utiliser des produits spécifiques, ou interdire le résineux pour le bois des cercueils de crémation) et des mesures à prendre pour éviter la contamination du voisinage (filtres à mercure par exemple).

Toutes les solutions sont envisageables, sachant que le critère limitant est le respect du corps du défunt, qui présente un caractère sacré et empêche de ce fait certains traitements portant atteinte au corps.

En Suisse le problème est résolu pour une faible partie...voir article

CREMATORIUM TOXIQUE Que brûle-t-on ?

La Preuve !

A CLIQUER copier-coller <http://video.voila.fr/video/iLyROoa...>

Le cercueil écologique de BRETAGNE ! Contient du résineux et des substances chimiques radioactives et en plus malgré un capiton dit soi-disant en fibres végétales. A vérifier.

A suivre compléments d'informations prochainement sous Magazine Funéraire ACEC